AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1984
FR0000054470-FS0949

6 novembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

UBISOFT ENTERTAINMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 6 novembre 2026, la société The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 novembre 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 10% des droits de vote de la société UBISOFT ENTERTAINMENT et détenir, indirectement, 15 252 658 actions UBISOFT ENTERTAINMENT représentant autant de droits de vote, soit 10,97% du capital et des 10,10% droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	14 305 275	10,29	14 305 275	9,48
Goldman Sachs Bank Europe SE	487 687	0,35	487 687	0,32
Goldman Sachs & Co LLC	415 328	0,30	415 328	0,28
Goldman Sachs Asset Management International	22 044	0,02	22 044	0,01
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	22 324	0,02	22 324	0,01
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	**15 252 658**	**10,97**	**15 252 658**	**10,10**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions UBISOFT ENTERTAINMENT hors marché.

A cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse le seuil de 10% du capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 156 579 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 736 422 actions UBISOFT ENTERTAINMENT (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 340 159 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 50 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 7 janvier 2027 et le 27 octobre 2036 ; et

[1] Sur la base d'un capital composé de 138 996 121 actions représentant 150 953 551 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 396 263 actions UBISOFT ENTERTAINMENT résultant de la détention de 48 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,55 € et 15,00 €.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En l'application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman Sachs ») fait les déclarations suivantes :

Goldman Sachs confirme que les transactions détaillées dans cette notification suite à une augmentation de sa participation agrégée au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont le résultat d'activités habituelles de tenue de marché pour ses clients et qu'il n'y a aucune intention d'acquérir le contrôle de UBISOFT ENTERTAINMENT.

Au 2 novembre 2026, les participations cumulées de Goldman Sachs au capital de UBISOFT ENTERTAINMENT sont supérieures à 10% en droits de vote et restent supérieures à 10% en titres.

Goldman Sachs confirme que :

- il agit seul et non de concert avec d'autres parties ;
- sa décision future d'acheter ou de vendre des actions de UBISOFT ENTERTAINMENT dépendra des stratégies de trading de ses clients et des stratégies de couverture associées aux transactions de ses clients et/ou dans le cours normal de ses activités en tant que société de gestion de portefeuille (le cas échéant) ;
- Goldman Sachs n'envisage pas d'acquérir le contrôle de UBISOFT ENTERTAINMENT ;
- Goldman Sachs n'a pas de stratégie ou d'intention spécifique en ce qui concerne UBISOFT ENTERTAINMENT et, par conséquent, n'a pas d'opérations en place pour mettre en œuvre une quelconque stratégie ;
- dans le cadre de ses activités ordinaires de facilitation de la clientèle, Goldman Sachs peut avoir le droit, en vertu de ses accords avec ses clients, de racheter les actions qu'elle détient en tant que dépositaire pour le compte de ses clients, à condition qu'elle soit tenue de restituer des actions équivalentes à ces clients. En outre, dans le cadre de ses activités de financement ordinaires, Goldman Sachs peut conclure des opérations de rachat avec des tiers en vertu desquelles elle peut transférer des actions à ces tiers en échange d'espèces, le tiers s'engageant à vendre des actions équivalentes à Goldman Sachs à un prix qui est soit déterminé, soit déterminable ;
- Goldman Sachs ne prévoit pas de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes en tant qu'administrateur, membre du conseil d'administration ou du conseil de surveillance.

Par conséquent, Goldman Sachs n'a pas conclu d'accords de financement spécifiques pour les participations acquises. »

_____